

# Survol de Bruxelles : 12 associations adressent quatre revendications aux gouvernements

Le Vif - 12/06/15 - Source : Belga

*Douze associations de défense des victimes des nuisances sonores liées au trafic aérien de l'aéroport national ont constitué et officialisé vendredi la mise sur pied d'une plate-forme commune de quatre revendications adressées aux décideurs politiques.*

Celles-ci vont de la suppression, par étapes d'ici la fin 2018, des vols de nuit entre 22h et 7 h du matin à une loi limitant le nombre de mouvements à Brussels Airport à 220.000 par an d'ici fin 2018 également, en passant par la délocalisation de certaines activités vers des aéroports régionaux.

La quatrième mesure demandée porte sur une étude indépendante sur la délocalisation complète à long terme de Brussels Airport vers des zones moins densément peuplées du pays. Cette approche commune entre associations autrefois rivales pour certaines d'entre elles constitue une première dans la saga déjà longue liée à ce dossier qui figure sur la table des autorités politiques depuis le début des années 2000.

Ce rapprochement entre l'ensemble des comités d'habitants investis dans ce dossier est notamment lié à l'échéance du 13 juin 2016 et l'entrée en vigueur d'une directive européenne qui freinera considérablement les possibilités de faire évoluer la situation par des mesures de restriction à l'exploitation des aéroports.

C'est la raison pour laquelle les associations attendent des autorités compétentes qu'elles engagent toutes les mesures légales d'ici là et qu'elles mettent un terme immédiat aux projets d'investissements de la société de transport DHL à Brussels Airport.

Les associations signataires sont: Actie Noordrand; AWACSS; Bruxelles Air Libre - Brussels; Coeur-Europe; Comités de quartiers bruxellois; (F)airways; Alliantie Regio Leuven; Pas Question - Geen Sprake van; Piste 01, ça suffit; Epureds; UBCNA-BUTV; et Wake-up Kraainem.

Actuellement, la nuit aérienne à Zaventem est plus courte que dans nombre d'autres aéroports européens et est limitée à la période 23h-6h, ce qui engendre une forte concentration de décollages notamment à partir de 6h du matin. Le nombre de mouvements par an à l'aéroport est de l'ordre de 235.000.

Le plafonnement à 220.000 souhaité par les associations n'a pas été choisi au hasard: il correspond à la diminution que représenterait une délocalisation des vols low-cost et cargo vers les aéroports régionaux.

Les associations ont formulé leurs revendications dans une lettre adressée à l'ensemble des autorités politiques fédérales et régionales concernées ainsi qu'à Brussels Airport et aux CEO et principaux actionnaires des principales compagnies aériennes basées à Brussels airport.